

Réf : N° 13/CFDT-MAE

Nantes, le 17 juin 2026

Monsieur Etienne DE GONNEVILLE
Directeur des Ressources Humaines
27-29 rue de la Convention
75732 PARIS Cédex 15

Objet : Demande d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour les 12 gestionnaires du MEAE placés en position normale d'activité à l'AEFE.

Monsieur le Directeur,

La CFDT-MAE souhaite appeler votre attention sur la situation des 12 agents du MEAE en position normale d'activité (PNA) actuellement chargés de la gestion administrative et de paie à l'AEFE.

Ces agents assurent la gestion administrative et la pré-liquidation de la paie de près de 6 000 personnels détachés du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), des services civiques et des volontaires internationaux dans les établissements du réseau AEFE à l'étranger. Ils sont notamment en charge de l'établissement et du suivi des contrats, de la préparation des actes administratifs et financiers, de la gestion des rémunérations, des indemnités et des avantages familiaux ainsi que des demandes de passeport de service.

En contact régulier avec la DSFIPE et le Ministère de l'Éducation Nationale, ces collègues doivent traiter un nombre croissant de dossiers dans un contexte comprenant de nombreuses contraintes : calendriers spécifiques à respecter pour la paie et pour les campagnes (recrutement, fin de mission, renouvellement de détachement, temps partiels, etc.), connaissance et respect des textes réglementaires du MEN, saisie manuelle de la paie pour les nombreuses indemnités des professeurs, etc. A cette charge de travail déjà importante s'ajoute la formation des nouveaux agents, dont l'organisation est rendue difficile par le manque de temps.

Cette formation demeure pourtant indispensable, puisqu'il faut compter au moins une année complète avant qu'un nouvel agent puisse exercer ses fonctions en toute autonomie.

1/2

Par ailleurs, nos collègues à l'AEFE exercent des missions identiques à celles des agents au CSRH affectés sur des postes de type « *agent-agente chargé(e) de la production de la vérification d'actes budgétaires comptables et/ou relatifs à la carrière des agents* » et pourtant ceux-ci ne bénéficient pas de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Enfin, les agents signalent une situation de sous-effectif, avec actuellement 4 postes vacants en PNA. Ces postes sont particulièrement difficiles à pourvoir en raison du manque d'attractivité lié à la forte technicité des fonctions exercées.

Ces situations génèrent une charge mentale importante, notamment en raison de la multiplicité et de la complexité des applications utilisées, qui nécessitent de nombreuses interventions sur les actes.

Au regard de la charge de travail conséquente, de la technicité des tâches et des responsabilités notables exercées par ces agents ainsi que du manque d'attractivité des postes en PNA à l'AEFE, il apparaît légitime à la CFDT-MAE que les postes occupés par ces agents soient requalifiés comme « *agent-agente chargé(e) de la production de la vérification d'actes budgétaires comptables et/ou relatifs à la carrière des agents* » et que leur soit attribuée une NBI, au même titre que les gestionnaires du CSRH et conformément à la réglementation applicable dans ce domaine.

La CFDT-MAE vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à sa demande et reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Carole BARBIER
Secrétaire générale

Cq : **Monsieur Vincent DALMAIS**

Délégué de la direction générale de l'administration et de la modernisation à Nantes